

## L'Etat burundais doit plus de 11,5 millions USD à la REGIDESO

PANA, 30/10/2008 Bujumbura, Burundi - Les impayés des ministères et autres sociétés d'Etat vis-à-vis de la Régie nationale d'eau et d'électricité (REGIDESO) s'élevaient actuellement à un peu plus de 11 millions de dollars US, a-t-on appris de source proche de la direction commerciale de la société à Bujumbura. Dans le détail, les ministères doivent quelque 5,5 millions de dollars américains, dont plus de 3 millions d'arriérés revenant au seul ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants, a fait savoir à la PANA, le chef du service de recouvrement à la direction commerciale de la REGIDESO, Aimable Cishahayo.

La municipalité de Bujumbura, l'Université du Burundi ou encore le Complexe textile de Bujumbura (COTEBU) sont autant d'autres institutions ou sociétés de l'Etat qui comptent parmi les mauvais clients de la REGIDESO à laquelle ils doivent plus de 4 millions de dollars d'arriérés, a ajouté la même source. Les communes de l'intérieur du pays ne sont pas en reste et croulent sous le poids de plus de 5,1 millions de dollars d'impayés envers une société qui dit privilégier la négociation plutôt que la contrainte pour recouvrer graduellement ou croiser les dettes. L'unique entreprise étatique de production et de commercialisation de l'eau et l'électricité dans les centres urbains ou à vocation urbaine au Burundi, doit recouvrer en tout plus de 19 millions de dollars d'impayés, si on y ajoute les dettes de particuliers, comme les commerces généraux, les industries ou encore les ménages, a résumé M. Cishahayo. Des notes optimistes ne manquent pas non plus du côté de la REGIDESO derrière laquelle les clients courent depuis peu avec l'introduction d'un nouveau système de comptage électrique à base d'unités prépayées. Par ailleurs, la REGIDESO a des débiteurs, mais aussi des créanciers, comme la Banque mondiale qui promet de débiter dans les prochains jours un prêt de 50 millions de dollars US pour l'aider dans la réhabilitation des infrastructures vétustes d'eau et d'électricité. En outre, sur le plan interne, la REGIDESO et le gouvernement burundais ont signé dernièrement un "contrat-plan" qui précise mieux les obligations des deux parties, l'une envers l'autre, sur les cinq prochaines années. Le gouvernement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour éliminer tous ses impayés envers la REGIDESO sur la période considérée, précisent les termes du contrat dont une copie est parvenue à la PANA. De son côté, la REGIDESO a pris l'engagement d'accroître le nombre des abonnés solvables aux services de l'eau potable et l'énergie électrique à raison de 3.000 nouveaux branchements par an, selon la même source. L'entreprise s'est, en outre, engagée à n'effectuer des investissements pour les nouveaux centres et extensions des centres urbains existants que lorsque la rentabilité économique des investissements à réaliser dépasse un retour sur investissement de 10%. Au sujet des finances, la REGIDESO s'est également engagée à poursuivre une politique visant à établir l'équilibre financier de l'entreprise sur base, notamment, des tarifs réglementaires lui permettant de financer les opérations et d'assurer les investissements nécessaires de réhabilitation et d'extension, stipule encore le contrat avec le gouvernement. Concernant les relations avec les abonnés, le service à la clientèle a été instruit dans le contrat d'enregistrer toute plainte liée à la mauvaise qualité de l'eau et de l'électricité ainsi que les dommages matériels qu'elle aura entraînés aux fins de dédommagement.